



**Sgen-CFDT des Pays de Loire**  
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9  
44276 Nantes Cedex 2  
Téléphone : 02 51 83 29 30  
sngen@cfcdtnantes.org  
<http://www.sgencfdtnantes.org>

**Déclaration du Sgen-CFDT**  
au CTSD de Loire-Atlantique du 7 février 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Sgen-CFDT note l'effort fait dans le 1<sup>er</sup> degré et constate la nouvelle amélioration du P/E à la rentrée prochaine. Si les prévisions d'effectifs se confirment, environ 84 postes, sur les 100 postes de la dotation départementale, aideront à la réduction des inégalités scolaires.

Le Sgen-CFDT a exprimé en CTA ses priorités : amplifier le dispositif « plus de maîtres que de classes », mettre en place une formation continue permettant de faire évoluer les pratiques, abonder les postes RASSED ainsi que l'abaissement significatif des seuils en maternelle.

Sur ce dernier point, le Sgen-CFDT vous demande régulièrement un rapprochement des seuils élémentaire / maternelle. La grande différence de seuils n'est plus justifiée par soi-disant un absentéisme important en maternelle. La priorité annoncée sur le 1<sup>er</sup> degré doit dans les faits être visible dès la maternelle. Nous ne comprenons donc pas pourquoi vous avez décidé de ne pas baisser les seuils : l'enveloppe de postes vous le permettait. Cependant votre projet de mesures montre une attention particulière pour des écoles maternelles ou primaires dans les secteurs les plus fragiles ainsi que des dispositifs « moins de 3 ans » relevant d'un environnement social défavorisé. Nous soutenons en premier lieu les moyens supplémentaires dans le dispositif « plus de maîtres que de classes, ainsi que ceux à venir pour la scolarisation « allophones ». La dotation doit permettre à la fois de réduire le nombre d'élèves par classe et de mener des politiques éducatives permettant de transformer le système éducatif. Cependant ce volontarisme en terme de créations d'emplois des dernières années suffit à peine à effacer le passif des suppressions de postes sous la mandature précédente.

Le Sgen-CFDT continue d'être témoin d'injustice dans la catégorisation des écoles, celles qui devraient être soit en REP+ soit en REP, indépendamment de la classification du collège. Cette situation est particulièrement insupportable pour l'école Mandela à Saint-Herblain. Nous vous demandons de transmettre cet état de fait à M le Recteur. En ce qui concerne la liste des écoles « à aider », nous retenons votre proposition de l'étudier pour la rentrée 2018.

Pour les fusions d'école, nous estimons qu'elles sont possibles seulement avec les votes favorables de toutes les parties, Conseil municipal et les deux Conseils d'école concernés : c'est d'ailleurs ce que vous indiquez dans la note de cadrage de préparation de rentrée du 26 janvier.

Le Sgen-CFDT renouvelle sa demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'accorder le temps partiel sur autorisation à l'ensemble des personnels qui le sollicite. Imposer un temps plein non désiré n'améliore pas l'efficacité du système. De plus un RDV avec le Médecin de prévention par intérim continue d'être un parcours du combattant pour les personnels de Loire-Atlantique. Tous ceux qui en font la demande doivent pouvoir être reçus. Un temps suffisant leur permettant d'être écoutés et entendus, doit pouvoir leur être accordé. Il semble également impossible d'avoir un rendez-vous avec l'assistante sociale de secteur pour un dossier temps partiel, ce que nous dénonçons.

Le Sgen-CFDT rappelle que le système éducatif, comme tous les services publics, ne fonctionne que par l'action des personnels qui, en professionnels, doivent exercer leur métier au service de la population, et ce dans de bonnes conditions de travail.